

Février 2021

PATRIMOINE

de A à Z



Point de vue sur les marchés
Expertises Patrimoniales
Focus
Engagements
Brèves

UNE BASCULE EST EN COURS

S'il ne fait aucun doute que la crise sanitaire a eu, a et aura des conséquences négatives sur la sphère économique, on peut aussi penser que le formidable coup d'accélérateur que cet épisode vient de donner à des tendances déjà à l'œuvre depuis longtemps est une chance. Une opportunité s'offre à nous. Celle de replacer le train économique sur d'autres rails permettant de mettre le cap sur un avenir moins anxiogène pour nous et pour nos enfants. Le changement n'est ni une fatalité, ni synonyme du pire. Il est plus simplement ce que nous voudrions collectivement qu'il soit.



L'HEURE EST AUX RUPTURES

Comment ne pas voir que l'heure est aux ruptures ? En matière d'innovations, la linéarité n'existe pas. L'une des principales caractéristiques de ce que le monde anglo-saxon appelle la « disruption » est qu'elle résulte presque toujours d'une cascade d'innovations qui émergent brutalement. En bousculant les techniques et les acteurs historiques, l'irruption de ces innovations auto-entretient une dynamique qui transforme le monde et rebat les cartes. Le siècle a seulement 20 ans et en 20 ans le chamboulement est inouï. Le développement phénoménal du commerce en ligne dont Amazon est l'emblème, en est l'exemple parfait. La Covid n'a fait que donner un formidable coup d'accélérateur à un mouvement engagé depuis longtemps. Finalement la question n'est pas tellement de porter un jugement sur la transformation, mais plutôt de savoir comment encadrer, canaliser, réguler ce changement pour le mettre au service de l'Humain avec un grand H et de la Planète avec un grand P.

Révolutionnée par la mise au point du ciseau CRISPR, la génétique entre dans une nouvelle ère. Aux Etats-Unis, le « Howard Hughes » contemporain s'appelle Elon Musk. Moqué il y a peu pour afficher sa volonté de faire rouler la planète entière à l'électricité, il est en passe de réussir son pari fou avec Tesla. Mais Musk ne s'arrête pas là, il est aussi le fondateur de SpaceX. Lorsqu'il a expliqué qu'il allait construire un lanceur de satellite réutilisable, il a fait sourire beaucoup d'ingénieurs du côté de chez Ariane Espace. Et puis il l'a fait et tout le monde a applaudi. Son dernier pari fou s'appelle Neuralink. Une entreprise qui conçoit et développe des interfaces cérébrales sous forme d'implants et cette fois, plus personne n'a envie de rire. Pour tous les neurologues de la planète une barrière, jusqu'ici infranchissable, pourrait bientôt s'effacer ouvrant la voie à de multiples applications.

LES RÉPONSES TECHNOLOGIQUES SE BOUSCULENT

Les défis qui s'imposent à nous sont multiples : sanitaires, environnementaux, énergétiques, démographiques, sociaux. La peur de l'inconnu nous affecte tous à des degrés divers et compte tenu de l'ampleur des problèmes rencontrés aujourd'hui, notamment ceux touchant à l'environnement et au climat, nous n'avons pas le choix. Préparer l'avenir n'est plus une option. C'est juste une urgence absolue.

En l'espace de 2 ou 3 ans, le sujet du réchauffement climatique est descendu dans la rue. Désormais une question nous taraude tous. Quel monde allons-nous laisser à nos enfants ? Les réponses sont multiples et il n'est pas question, ici, d'en faire le tour. Reste que l'accroissement des besoins énergétiques lié au développement économique (condition sine qua non de l'amélioration de nos conditions de vie) se heurte à la prise de conscience que les ressources fournies par notre belle et vieille planète sont des ressources finies. Il devient donc impératif de les utiliser avec beaucoup plus de précautions que nous le faisons jusqu'ici et, encore une fois, la technologie est un allié précieux. Des entreprises comme Solar Edge, à l'origine de solutions capables d'augmenter radicalement l'efficacité énergétique des capteurs photovoltaïques, sont des exemples de nouveaux acteurs offrant la possibilité de faire du solaire l'énergie la moins chère du monde.

Aveuglé par l'actualité liée à la Covid, il nous est difficile d'imaginer à quel point le domaine de la santé est en train de changer. Le croisement des progrès réalisés par la médecine traditionnelle et de ceux issus des nouvelles technologies est extrêmement vertueux. Non seulement il permet d'aller plus vite, de mieux cibler, d'être plus efficace, mais il permet aussi de développer une médecine tournée vers la prévention, un élément incontournable pour une meilleure maîtrise des coûts.



LE BIG BANG DE LA 5G

La 5G est l'exemple parfait d'une bascule technologique majeure. Tous les secteurs vont être impactés par l'irruption de la 5G. En démultipliant le débit des connexions, elle ouvre un champ d'applications infini dans le domaine des objets connectés. Le hasard faisant parfois bien les choses, l'émergence d'une nouvelle génération de puces, les microprocesseurs Edge AI capables d'exécuter des algorithmes utilisant l'intelligence artificielle sans passer par le cloud, couplée à la 5G, permet d'imaginer un monde à même d'utiliser l'intelligence artificielle pour gérer les ressources de manière beaucoup plus efficace et efficiente. Par exemple, ces technologies permettront d'anticiper les pics de pollution pour ne pas agir en réaction aux franchissements de seuils (ce qui pénalise l'activité) mais en les anticipant de façon à donner aux décideurs les moyens de préserver la vie économique. Elles permettront aussi de fluidifier les flux de circulation, impactant ainsi directement l'une des principales sources de pollution urbaine.

Alors que depuis presque toujours la finance est décriée, elle constitue aujourd'hui un très puissant levier de transformation du monde. La réglementation en train de se mettre en place va très clairement flécher l'épargne vers des activités plus propres, plus vertueuses et vers une production plus soutenable. En tant qu'investisseurs, il nous appartient d'influencer les entreprises pour qu'elles accélèrent le pas en direction d'un monde tout simplement plus durable.

Achévé de rédiger le 15 décembre 2020.

ALAIN DUMAS,
DIRECTEUR DE LA GESTION
AUPRÈS D'ALLIANZ PATRIMOINE

SCPI : UN INVESTISSEMENT À ÉTUDIER DANS VOTRE STRATÉGIE PATRIMONIALE

Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sont des organismes de placement collectif dont l'objet est d'acquérir et de gérer des immeubles affectés à la location pour le compte de leurs associés. Alternatives à l'investissement immobilier en direct, il s'agit de solutions qui font l'objet d'un véritable engouement des épargnants dans une optique de diversification du patrimoine.

Qu'est ce qui explique l'enthousiasme des investisseurs ?



LES ATOUTS DE LA GESTION COLLECTIVE

Les SCPI sont gérées par des sociétés de gestion agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles sont tenues à de multiples obligations de nature à sécuriser l'ensemble des opérations. Elles se doivent notamment de présenter des garanties suffisantes concernant l'organisation, les moyens techniques et financiers ainsi que l'honorabilité et l'expérience des dirigeants. De plus, les conseils de surveillance indépendants, composés d'associés des SCPI assurent un contrôle permanent, donnent leur autorisation ou avis sur certaines opérations.

Les SCPI peuvent notamment être composées d'immeubles à usage commercial (bureaux, commerces, entrepôts, hôtels) ou être investies dans un patrimoine d'habitation.

Aussi au-delà de favoriser l'accès à des immeubles de qualité souvent inaccessibles pour les particuliers, les SCPI assurent une mutualisation des investissements par la pluralité des immeubles détenus et par de possibles diversifications géographiques. Elles assurent un lissage des prix d'acquisition des biens en limitant les effets des fluctuations des prix du marché lorsque la SCPI constitue son patrimoine sur plusieurs années. De même le risque locatif est mutualisé en cas de vacance de locataires. La gestion confiée à des professionnels permet d'être déchargé de toute contrainte et préoccupation de gestion puisqu'ils assurent l'entretien des biens et le suivi des baux. De plus, la réglementation prévoit une information régulière des associés de la SCPI.

UN INVESTISSEMENT RÉPONDANT À DE MULTIPLES OBJECTIFS PATRIMONIAUX

Les parts de SCPI peuvent être accessibles dès l'investissement de quelques milliers d'euros à l'occasion de leur création ou d'une augmentation de capital. Suivant l'objectif patrimonial recherché, il existe différents types de SCPI. Les SCPI « de rendement » qui favorisent la perception de revenus réguliers et les SCPI « fiscales » qui ont vocation à respecter les conditions des régimes de faveur (par exemple Pinel ou Malraux). Si leur rendement est souvent plus modeste, elles permettent de réduire l'impôt sur le revenu, sous condition toutefois de respecter leurs durées de détention et accepter le délai complémentaire de liquidation des actifs.

Suivant leur stratégie, elles peuvent répondre à un objectif de perception de revenus complémentaires immédiats ou être une solution de préparation de revenus pour la retraite. Les SCPI reversent en effet aux porteurs de parts, sous forme de revenus réguliers, une quote-part des loyers encaissés après déduction des différentes charges (notamment frais d'entretien, de gestion locative, travaux).

En donnant un usufruit temporaire (sous conditions toutefois), elles peuvent aussi permettre de conforter les ressources par exemple des enfants durant leurs études ou encore des proches parents aux revenus insuffisants.

Les loyers perçus sont imposés, comme ceux des biens immobiliers détenus en direct, à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers et supportent les prélèvements sociaux.

Par ailleurs pour réduire le montant imposable des revenus perçus, il peut être envisagé de financer l'acquisition des parts via un crédit bancaire. Ce mode de financement doit toutefois être envisagé en considérant la valorisation non garantie des SCPI et la durée jusqu'à leur total remboursement mais aussi au regard de la capacité financière et patrimoniale de l'investisseur à acquitter sa dette.



Au-delà d'être un véritable levier d'enrichissement financier et de constitution optimisée d'un patrimoine, le crédit permet la déduction des intérêts d'emprunt des revenus locatifs. Il favorise par ailleurs la réduction de l'assiette imposable au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Les SCPI peuvent aussi constituer un levier d'organisation de la transmission du patrimoine du vivant, notamment via la donation de la nue-propiété des parts aux enfants ou petits-enfants⁽¹⁾. Lors de l'extinction du droit d'usufruit au décès du donateur, ils recouvreront la pleine propriété des parts sans aucun impôt ou taxe⁽²⁾.

La performance globale d'une SCPI se mesure par le rendement locatif mais aussi par la perspective de réaliser une plus-value immobilière lors de la cession, liée à l'augmentation du prix des parts. Cette valorisation et le délai de cession sont toutefois soumis aux fluctuations et aux conditions du marché immobilier par nature aléatoires. Parce qu'il s'agit d'un placement en immobilier, l'investissement doit être considéré comme peu "liquide" et réalisé pour une durée longue.

Les spécificités avantageuses des SCPI ne peuvent échapper à l'investisseur averti dans le cadre de l'organisation de sa stratégie patrimoniale.

LES SCPI

- Assurent une délégation de gestion de l'investissement immobilier à des professionnels.
- Répondent à de multiples objectifs patrimoniaux.
- Peuvent être acquises via le recours à un crédit bancaire.

(1) Art. 669 du Code général des impôts (CGI).

(2) Art. 1133 du CGI.

ALLIANZ SPORT ET BIEN-ÊTRE : INVESTIR DANS L'ÉCONOMIE DU SPORT ET DU BIEN-ÊTRE

Les secteurs du sport et du bien-être jouent un rôle de plus en plus important dans nos sociétés et représentent aussi une opportunité d'investissement ! Le thème est soutenu par des méga tendances structurelles positives dont les changements démographiques, comportementaux et technologiques.

Allianz Sport et Bien-Etre permet d'investir dans de sociétés à l'international et dans des secteurs très diversifiés par exemple les secteurs du sport, du fitness, des technologies de la santé, du e-sport ainsi que l'alimentation et la nutrition. Cela permet d'assurer une saine diversification sectorielle et géographique et d'adopter une approche active et fondée sur des convictions.

UN MARCHÉ EN PLEINE CROISSANCE

Au niveau mondial, le sport et le bien-être représentent environ 5.000 milliards de dollars de dépenses et des taux de croissance presque deux fois supérieur au PIB mondial. C'est ainsi que la croissance annuelle du marché du bien-être est estimée à 6,4%⁽¹⁾ sur les dernières années et devrait se poursuivre à ce rythme sur le long terme grâce à la convergence de mégatendances favorables.

- Démographie : *des populations vieillissantes de plus en plus actives et des jeunes générations plus attachées à un mode de vie sain ;*
- Comportement : *nous disposons d'un accès personnalisé à de nombreuses données de notre santé nous influençant dans notre quotidien et mode de vie ;*
- Technologie : *des innovations révolutionnent la pratique sportive comme les objets connectés. La recherche alimentaire/nutritive est source d'innovation pour un mode de vie plus sain.*

TIRER LE MEILLEUR DU SPORT ET DU BIEN-ÊTRE

Une sélection rigoureuse permet de sélectionner les entreprises capables de générer de la croissance dans les trois domaines liés à la stratégie d'investissement qui vise à délivrer une performance supérieure à celle des marchés sur un cycle de 3 à 5 ans.

Sport et fitness

Alimentation et nutrition

Sports, loisirs et divertissement



EXEMPLE D'INVESTISSEMENT DANS LE SPORT ET LE FITNESS : GARMIN

Garmin est une société technologique spécialiste du GPS pour l'automobile, l'aérien, le nautisme, les activités de plein air et le sport.

Garmin a réussi sa montée en gamme : Transition des dispositifs de suivi de l'activité sportive basiques vers des appareils portables intelligents plus complexes et plus chers. Avantage compétitif grâce à la position de leader de la technologie GPS et les appareils renforcés pour une utilisation en extérieur.

De nouveaux produits pour le fitness et le nautisme : Ajout de montres solaires et d'algorithmes d'analyse sportive.

Des appareils portables intelligents prometteurs : les ventes de produits portables de la marque ont crû de 32% au 1^{er} trimestre 2020, pendant la pandémie, grâce à un bond de 60% des ventes de montres intelligentes (alors qu'Apple, Samsung et Fitbit ont subi des baisses).

(1) Source : Global Wellness Institute, World Health Organization/ PwC Sports Survey 2019 ».

CHAIRE NOUVEAUX RISQUES

Le Cnam et Allianz France, un partenariat inédit pour décrypter les risques émergents.

Le 12 octobre 2020, Olivier Faron, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et Jacques Richier, président-directeur général d'Allianz France ont présenté le rapport 2020 de la chaire Nouveaux Risques. Issue de « regards croisés » entre les professeurs du Cnam et les experts d'Allianz France, cette publication réunit vingt contributions inédites autour des grands enjeux que suscitent les risques émergents.

Autour de dix thématiques, ce dialogue scientifique unique entre des universitaires de haut niveau et des experts du leader européen de l'assurance ouvre des pistes de réflexion innovantes pour faire face aux multiples risques auxquels notre société est et sera confrontée. Le rapport a été coordonné par Alain Bauer, professeur du Cnam, responsable scientifique de l'équipe Sécurité et défense - renseignement, criminologie, crises, cybermenaces (PSD R3C) et Rémi Saucié, membre du Comité exécutif et directeur financier d'Allianz France (ex-directeur des risques d'Allianz France).

Les dix thématiques :

- Les Big Data vont-elles révolutionner les pratiques assurantielles ?
- Entre illusion de la maîtrise du futur et déni par excès de confiance, quelles limites à la modélisation des risques complexes ?
- Absentéisme au travail : au-delà des causes et des coûts, la question du bien-être.
- Blockchain, du buzz prématuré aux enjeux de cybersécurité.
- Comment la prospective peut-elle anticiper les risques ?
- Entre individualisme et mutualisation, l'équilibre fragile de tout édifice démocratique.
- Lutte contre la pandémie de Covid-19, comment faire face aux défis inédits ?
- Le contexte géopolitique mondial face à la multiplication des risques.
- Comment les pratiques touristiques révèlent-elles les inégalités économiques et sociales ?
- Comment le phénomène de « sous-assurance » interroge-t-il l'évolution de la fonction de l'assurance, des risques majeurs à la couverture de toute forme de risques ?



Le partenariat entre Allianz France et le Cnam se poursuit dans le cadre du programme 2020/2021 de la chaire Nouveaux Risques Allianz France-Cnam. Onze nouvelles thématiques y seront abordées, qui donneront lieu à une publication à l'automne 2021 :

- La temporalité des risques ;
- Travail, emploi et risques dans l'économie numérique ;
- Risque et stratégie ;
- Risques sanitaires et management de la santé ;
- Risques technoscientifiques et société ;
- Cyber risques ;
- Les risques de l'innovation ;
- Génomique et risques ;
- Le droit face aux risques ;
- Le marketing du risque ;
- Risques, chaos, résilience.

Vous pourrez trouver plus d'informations ainsi que le Rapport 2020 de la Chaire Nouveaux Risques sur le site du CNAM.

ALLIANZ ET SA CAMPAGNE SANTÉ

Quand la santé nous fait défaut, non seulement on ne pense plus être capable de faire du sport, mais surtout on ne l'envisage pas comme une solution pour aller mieux. Et pourtant l'activité physique est reconnue comme un élément clé de la guérison et même validée par la Haute Autorité de Santé.

C'est pour cela que depuis 2016 et la loi de modernisation du système de santé, les médecins peuvent prescrire des séances d'activité physique à leurs patients souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD).

Afin d'accompagner ses clients, Allianz, en partenariat avec un acteur précurseur du domaine : la Mutuelle des Sportifs ⁽¹⁾, propose depuis quelques mois une nouvelle garantie dans le cadre de ses offres d'assurance complémentaire santé Allianz. Cette garantie propose la prise en charge ⁽²⁾ du sport sur ordonnance ⁽³⁾. Ainsi, que vous ayez une affection de longue durée (ALD) ⁽⁴⁾, ou que vous ayez contracté une forme de Covid-19 ⁽⁵⁾ nécessitant une hospitalisation, Allianz vous épaula.



(1) Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, Immatriculée sous le numéro SIREN 422 801 910, dont le siège social est sis, 2/4 Rue Louis David – 75782 PARIS CEDEX 16.

(2) Être en ALD depuis moins de 3 ans, date sécurité sociale. Nouvelle garantie présente dans le contrat d'assurance complémentaire santé Allianz.

(3) Conformément à l'article 4 (article R.4127-4) du code de la santé publique (Art 4 du code de déontologie des médecins), Allianz ne dispose pas de vos données médicales.

(4) La liste des ALD prises en charge est celle établie par l'assurance maladie (ALD 30, ALD 31 et ALD 32).

(5) Covid-19 : prise en charge des personnes ayant été hospitalisées en réanimation ou soins intensifs.

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Allianz Patrimoine, direction du groupe Allianz, dont le siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'Allianz Patrimoine au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Allianz Patrimoine s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, Allianz Patrimoine ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Ce document a pour seul objet de fournir à titre d'information une perspective générale de l'environnement macroéconomique. Par conséquent, ces informations ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente, ou de souscription d'instruments financiers. Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Allianz Patrimoine sont strictement interdites.



Allianz IARD - SA au capital de 991 967 200 € - 542 110 291 RCS Nanterre.

Allianz Vie - SA au capital de 643 054 425 € - 340 234 962 RCS Nanterre.

Entreprises régies par le Code des assurances. Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051, 92076 Paris la Défense cedex.

www.allianz.fr

Achevé de rédiger le 18 janvier 2021. Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Sandrine Bastide-Calori / Caroline Barneoud Rousset / Alain Dumas Paulette Josse / Alain Masdoua / Tania Roger / Eric Sable / Diana Silva